

VALORISER SES ACTIONS

1. Label européen des langues

Concours annuel destiné à récompenser des initiatives innovantes dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues

Publics cibles

Tous les établissements d'enseignement scolaire

Objectifs

Valoriser des projets novateurs dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues

Modalités

Toutes les langues, européennes ou non, officielles ou régionales sont éligibles

Télécharger le dossier de candidature sur le site de l'agence 2²f <http://www.europe-education-formation.fr> et l'adresser en 3 exemplaires dont un original à agence Europe Education Formation France « label européen des langues » à l'attention de Marie Barrachina 25, quai des Chartrons, 33080 Bordeaux

Date limite de candidature : 30 septembre 2009.

Plus d'informations : <http://www.europe-education-formation.fr/label-langues.php>

2. Label E Quality

Ce label a pour but d'identifier et de valoriser les projets de qualité dans les programmes de partenariats COMENIUS et GRUNDTVIG selon les critères suivants :

- Innovation
- Résultats et apports des projets
- Qualité dans la mise en œuvre et la conduite de projet
- Pérennisation

Publics cibles

Etablissements inscrits dans un partenariat européen et ayant mené leur projet à leur terme
tous les établissements d'enseignement scolaire

Objectifs

Reconnaissance de votre projet européen au sein de votre établissement mais aussi à l'extérieur de votre établissement ;

Autorisation d'utiliser le logo européen du label pour la promotion de votre projet et des résultats obtenus ;

Visibilité de votre projet auprès des médias, des collectivités territoriales, des corps d'inspection, ...

Modalités

Candidature en ligne
Envoyer à l'Agence Europe Education Formation France la version imprimée signée par l'autorité hiérarchique.

Plus d'informations : <http://www.europe-education-formation.fr/agence-equality.php>

Partenaires

Agence Europe Education Formation France : www.europe-education-formation.fr

Contact à la DAREIC

Renseignements : Bernadette PACCALIN [-bernadette.paccalin@ac-bordeaux.fr](mailto:bernadette.paccalin@ac-bordeaux.fr)

VALORISER SES COMPETENCES

1. EUROPASS

EUROPASS se présente sous la forme d'un portfolio réunissant 5 documents : le CV Europass, le Passeport de langues Europass, l'Europass Mobilité, le Supplément au diplôme Europass et le Supplément descriptif au certificat Europass. Il s'agit d'un dispositif de l'Union européenne adopté par le Conseil des ministres de l'Union européenne et le Parlement européen et est identique dans 31 pays.

Il permet de valoriser parcours et compétences individuels (expériences acquises lors de stages, compétences linguistiques, etc.) et de faciliter ainsi le recrutement ou la poursuite d'une formation, d'une carrière...

Publics cibles

Elèves et personnels d'éducation qui ont effectué des périodes de formations en Europe

Objectifs

- En décrivant de manière détaillée le contenu et les résultats de votre période de formation en Europe, Europass Mobilité reflète la valeur ajoutée de cette expérience. Il est très utile lors d'un entretien de recrutement ;
- Europass Mobilité est un document remis gratuitement ;
- Europass Mobilité est reconnu partout en Europe.

Modalités

L'Europass Mobilité est délivré automatiquement à toutes les personnes effectuant une mobilité dans le cadre de programmes européens de formation : Leonardo Mobilité, Comenius, Grundtvig, Erasmus, visites d'étude, ...
Pour les autres formations effectuées en Europe, la demande d'Europass Mobilité doit nécessairement être introduite par un organisme (personne morale), par exemple : un lycée, une université, une association, un centre de formation, une entreprise, l'ANPE ...

Plus d'informations : <http://www.europe-education-formation.fr/europass.php>

2. EUROPRO

L'attestation Europro valide les acquis des élèves à l'issue d'un parcours de formation professionnelle intégrant une dimension européenne. Elle privilégie les savoirs acquis par la mobilité.

Publics cibles

L'attestation Europro est jointe aux diplômes professionnels suivants : CAP, BEP, Mention complémentaire, Baccalauréat professionnel, Brevet des métiers d'art, BTS, Diplôme des métiers d'art.

Objectifs

- Valoriser sa période de formation en milieu professionnel ou son stage en indiquant qu'ils ont été effectués dans le cadre d'un parcours européen de formation.

Modalités

BOEN n°22 du 30 mai 2002
Une évaluation est organisée par l'établissement de formation à l'issue du stage ou de la période de formation en milieu professionnel. Au cours de cette évaluation, le candidat présente un dossier pendant environ 10 minutes. Ce dossier fait ensuite l'objet de questions posées au candidat pendant un temps équivalent. Selon le diplôme, conformément à l'annexe I, la présentation du dossier est effectuée en langue française ou dans la langue étrangère du lieu d'accomplissement de la mobilité.

- Plus d'informations : <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020530/MENE0200961A.htm>

Partenaires

Agence Europe Education Formation France : www.europe-education-formation.fr

Contact à la DAREIC

Renseignements : francis.daziniere@ac-bordeaux.fr